



# ÉTUDIANTE, ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

## GUIDE PRATIQUE

SERVICE HANDIVERSITÉ / DIRECTION VIE DES CAMPUS

---



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER



# Handicap, *l'UM s'engage*

Conception et réalisation :

Direction vie des campus - Service Handiversité & Pôle événementiel et communication - Avril 2024

---

Ce produit est imprimé sur du papier certifié FSC C174460 - Ne pas jeter sur la voie publique.

## **Chère étudiante, cher étudiant,**

Vous avez choisi l'Université de Montpellier pour effectuer vos études supérieures et nous en sommes ravis. L'ensemble de notre communauté est à vos côtés pour vous accompagner vers la réussite et pour vous permettre de vivre pleinement cette première expérience étudiante.

Si votre motivation et votre investissement dans le travail sont indispensables, l'Université déploie de nombreux dispositifs pour garantir l'égalité des chances et amortir les difficultés que vous pourriez rencontrer. N'hésitez donc pas à recourir à l'expertise du service Handiversité, du service de médecine préventive (SCMPPS), du service d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP) ou encore du service commun de documentation (SCD) qui vous accompagneront tout au long de votre scolarité. Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), les services culturels, le service vie étudiante de la Direction Vie des campus ainsi que les associations étudiantes proposent également une large palette d'activités pour dynamiser votre vie étudiante et sont à votre écoute.

Ce guide regroupe toutes les informations qui peuvent vous être utiles avec de nombreux contacts : n'hésitez donc pas à solliciter les personnes ressources. Celles et ceux parmi vous qui connaissent déjà notre établissement y puiseront aussi, sans nul doute, de nombreux renseignements.

Nous vous souhaitons une très belle rentrée placée sous le signe de la réussite et de l'épanouissement.

Philippe Augé, Président de l'Université de Montpellier  
Agnès Fichard-Carroll, Vice-Présidente Formation et Vie universitaire

●	L'étudiant en situation de handicap.....	03
●	La demande d'aménagements en 3 étapes.....	04
●	Exemples d'aménagements proposés.....	06
●	2 services incontournables pour vos démarches.....	07
	Le service Handiversité.....	08
	Le service de médecine préventive (SCMPPS).....	09
●	Un contact pour chaque situation :	
	Formation continue.....	10
	Apprentissage - CFA EnSup-LR.....	11
	Stages.....	12
	Mobilité Erasmus +.....	13
	Le contrat doctoral handicap.....	14
●	Autres contacts :	
	Bibliothèques Universitaires (BU).....	15
	Information, orientation et insertion professionnelle (SCUIO-IP).....	16
	Art & culture.....	17
	Sport (SUAPS).....	17
	Bourses /aides sociales / logement / restauration (Crous).....	18
	Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).....	19
	Transports adaptés.....	20

# L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

---

Les étudiants en situation de handicap suivent les mêmes cursus d'études que l'ensemble des étudiants et se présentent aux mêmes épreuves. Ils sont donc soumis aux mêmes droits et aux mêmes réglementations.

Afin de garantir l'égalité des chances, ils peuvent bénéficier de certains aménagements et aides à la compensation.

La mise en œuvre de ces aménagements implique la mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire ainsi que la mobilisation de biens matériels. Ceci nécessite un engagement réciproque et un respect des procédures pour chaque aménagement.

Engagée en faveur de l'inclusion et de l'accompagnement des personnes avec trouble du neuro-développement - dont trouble du spectre de l'autisme - l'Université de Montpellier participe au programme national Atypie-Friendly.

En savoir plus : contactez le service Handiversité (voir page 8).

# LA DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS EN 3 ÉTAPES

1

## **Avant l'inscription :**

Dès le mois d'avril, je contacte le service Handiversité par mail pour signaler ma situation de handicap.

2

## **Au moment de l'inscription :**

- > Sur le dossier d'inscription, je renseigne la partie « déclarer une situation de handicap ».
- > Dès mon inscription administrative, je vais sur mon ENT, vignette «Handy», pour faire ma demande et suivre l'état de celle-ci.
- > Je prends contact avec le service de médecine préventive (SCMPPS) et le service Handiversité.

3

## **Après l'inscription :**

Dès l'obtention de ma notification d'aménagements, j'informe les relais handicap de ma composante (scolarité et équipe pédagogique).

Chaque demande d'aménagements d'études et/ou d'examens ou concours est étudiée par une équipe composée du service de médecine préventive et du service Handiversité. Elle peut mobiliser d'autres professionnels de l'université à même d'apporter une réponse éclairée et univoque aux demandes formulées : enseignants, scolarité, SCUIO-IP. Elle peut également solliciter tout partenaire extérieur jugé nécessaire (établissements ou services spécialisés, experts, MDPH, Crous).

Toute demande d'aménagements des examens et/ou des études est à effectuer chaque année universitaire **avant le 30 novembre pour le premier semestre** et le **1<sup>er</sup> mars pour le deuxième semestre**.

### Je déclare mon handicap

---

- > Inscription administrative
- > ENT, vignette « Handy »



### Je prends contact avec :

---

- > Service de médecine préventive (SCMPPS)
  - > Service Handiversité
- L'université évalue et organise alors mes aménagements



### Je me signale auprès de :

---

- > La scolarité
- > L'équipe pédagogique

# EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

---

## Aménagements des études

- Accès aux supports pédagogiques, à des photocopieurs.
- Accompagnement pédagogique : tutorat, prise de notes, soutien...
- Assistance : reformulation, relecture, interprétariat en LSF.
- Équipements spécialisés : logiciels spécifiques, boucles magnétiques...
- Mise à disposition de salles de repos.

## Aménagements des examens

- Majoration de temps, temps compensatoire.
- Installation et utilisation de matériel technique ou informatique en salle d'examen.

- Agrandissement des sujets d'examens.
- Secrétariat d'examen.
- Assistance : reformulation, interprétariat en LSF.
- Affectation d'une salle particulière ou à effectif réduit.

## Accessibilité des locaux

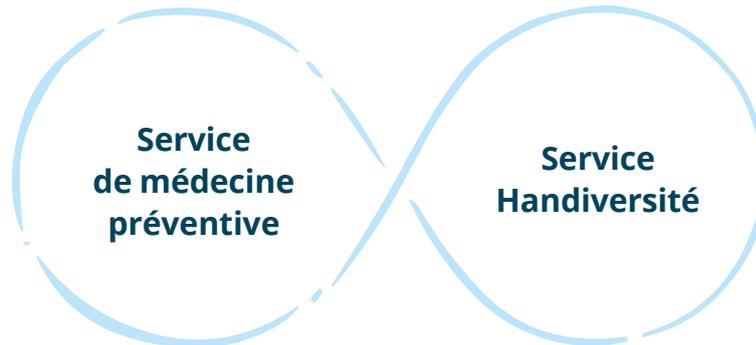
- Aide aux déplacements sur le campus.
- Badge d'accès aux ascenseurs.
- Possibilité d'accès en véhicule sur certains campus.

## 2 SERVICES INCONTOURNABLES POUR VOS DÉMARCHES

---

Le service de médecine préventive (SCMPPS) et le service Handiversité travaillent en étroite collaboration pour vous accompagner dans la réussite de votre parcours de formation à l'UM.

Complémentaires dans leurs missions, ils sont vos interlocuteurs privilégiés pour vous informer, évaluer votre situation, recommander les aménagements adaptés dans la mesure de leur faisabilité, et suivre leur mise en œuvre dans votre composante.



# LE SERVICE HANDIVERSITÉ

---

- Il vous accueille, vous informe et vous accompagne dans votre parcours de formation.
- Il coordonne la mise en œuvre et assure le suivi des aménagements d'études et d'examens et/ou concours.
- Il participe aux réflexions autour de l'accessibilité des campus et des outils numériques.
- Il contribue à sensibiliser la communauté universitaire au handicap et ses spécificités.



## Contacts

handicap@umontpellier.fr  
04 67 14 41 44

Le service Handiversité vous reçoit sur rendez-vous :

### Montpellier - Campus Triolet

Du lundi au vendredi  
9h -12h et 14h-17h

**Permanence sur les sites  
Centre-ville, Richter**

---

## Plus d'infos

[www.umontpellier.fr/campus/handicap](http://www.umontpellier.fr/campus/handicap)

# LE SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE (SCMPPS)

---

- Il vous accueille, vous informe et vous accompagne au niveau médical.
- Il évalue le handicap au cours d'une visite médicale de diagnostic afin de définir les recommandations d'aménagements d'études et d'examens et/ou concours.
- Son équipe se compose de médecins habilités par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) d'infirmières, de psychologues...
- Les aménagements d'examens/concours font l'objet d'une décision signée et notifiée par le président de l'UM ou son représentant.



## Contacts

scmpp@umontpellier.fr

Le SCMPPS vous reçoit sur rendez-vous :

### Montpellier

Campus Triolet : 04 67 14 31 48

Occitanie : 04 34 43 30 79 /

04 11 75 93 93

Site Richter : 04 34 43 24 26

### Nîmes

Fac de médecine / IUT : 04 66 02 81 96

.....

## Plus d'infos

[www.umontpellier.fr/campus/sante-social-et-handicap/service-de-medecine-preventive](http://www.umontpellier.fr/campus/sante-social-et-handicap/service-de-medecine-preventive)

# UN CONTACT POUR CHAQUE SITUATION

---

## Formation continue

Le service formation continue (SFC) s'adresse aux personnes (salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales, etc.) ayant interrompu leurs études et désireuses d'acquérir ou de développer une qualification, ou de valoriser leur expérience professionnelle.

Il assure un accompagnement visant l'intégration des personnes en situation de handicap dans les formations de l'Université de Montpellier :

- Accueil individualisé par le référent handicap.
- Mise en œuvre des adaptations.
- Suivi et bilan de fin de formation.



## Contacts

Référent handicap :  
[sfc-handicap@umontpellier.fr](mailto:sfc-handicap@umontpellier.fr)

Le service formation continue vous reçoit sur rendez-vous :

**Montpellier**  
04 99 58 52 71

.....  
**Plus d'infos**  
[sfc.edu.umontpellier.fr](http://sfc.edu.umontpellier.fr)

## Apprentissage - CFA EnSup-LR

Le contrat d'apprentissage relève de la formation initiale. Les démarches de demandes d'aménagements sont donc identiques à celles des étudiants en cursus « classique ».

Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques sur votre lieu de travail liés à votre handicap, votre employeur doit se rapprocher soit de l'Agefiph (secteur privé), soit du FIPHFP (secteur public).



### Contacts

cfa-ensuplr-handi@umontpellier.fr  
Référentes handicap :  
04 34 43 21 58 / 63

---

### Plus d'infos

ensuplr.fr

## Stages

Afin de bénéficier d'aménagements et/ou d'adaptations de votre poste de travail durant votre stage, vous devez remplir l'une des conditions suivantes :

- Être reconnu travailleur handicapé (RQTH) par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- Être titulaire de la carte d'invalidité.
- Être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Si vous effectuez votre stage au sein d'un service ou d'un laboratoire de l'Université de Montpellier, le service Handiversité peut rembourser toute ou partie de la **gratification de stage**.

Renseignez-vous auprès de la structure qui vous accueille et du service Handiversité.



## Contacts

handicap@umontpellier.fr  
04 67 14 41 44

---

## Plus d'infos

[www.umontpellier.fr/campus/handicap](http://www.umontpellier.fr/campus/handicap)

## Mobilité Erasmus +

Le programme Erasmus + permet aux étudiants, dans le cadre de leur cursus, d'effectuer une mobilité études ou stage à l'étranger.

Pour bénéficier d'un accompagnement spécifique :

1. Prenez contact avec le Bureau des Relations Internationales (BRI) de votre composante. Faites leur part des besoins spécifiques liés à votre handicap.

### **Plus d'infos sur les BRI :**

[www.umontpellier.fr/international/etudier-a-letranger/bureau-des-relations-internationales-de-votre-composante](http://www.umontpellier.fr/international/etudier-a-letranger/bureau-des-relations-internationales-de-votre-composante)

2. Prenez rendez-vous avec le service Handi-verseité pour le suivi de votre dossier. Avec la Direction des Relations Internationales (DRI) et votre composante, il fera le lien avec l'établissement universitaire d'accueil.



## Contacts

[mobility@umontpellier.fr](mailto:mobility@umontpellier.fr)  
04 34 43 23 28

Référente handicap :  
[dri-handicap@umontpellier.fr](mailto:dri-handicap@umontpellier.fr)  
04 34 43 23 26  
07 76 16 12 39

---

## Plus d'infos

[www.umontpellier.fr/international/etudier-a-letranger](http://www.umontpellier.fr/international/etudier-a-letranger)

## Le contrat doctoral handicap

Vous souhaitez poursuivre ou reprendre vos études en doctorat ?

Vous êtes titulaire d'un master, êtes inscrit en master ou équivalent et bénéficiez d'une reconnaissance de votre situation de handicap par la CDAPH ?

Vous pouvez bénéficier d'un contrat doctoral handicap.

Les candidats admis bénéficieront d'un contrat d'une durée de trois ans conditionné chaque année par la réinscription à l'école doctorale.



### Contacts

dvc-handicap-personnels@  
umontpellier.fr  
04 67 14 41 44  
04 67 14 48 23 / 53

---

### Plus d'infos

[www.umontpellier.fr/campus/sante-social-et-handicap/handicap](http://www.umontpellier.fr/campus/sante-social-et-handicap/handicap)  
(rubrique contrats doctoraux handicap)

# AUTRES CONTACTS

---

## Bibliothèques Universitaires (BU)

Les 12 bibliothèques universitaires de l'UM sont gérées par le service commun de documentation. Il vous propose notamment des espaces de travail équipés.

Exemples de services adaptés :

- Emprunt de 16 documents pour 6 semaines.
- Possibilité de demander des documents adaptés sous format numérique via un formulaire de contact.
- Prêt de tablettes numériques.
- Prêt et retour indifférenciés : faire venir et rendre les documents dans la BU de votre choix.
- Retrait de colis documentaires dans la BU de votre choix.
- Réservation prioritaire d'une salle de travail en groupe et d'un espace PMR.
- Tables ergonomiques et lutrins de lecture.



## Contacts

Référent handicap :  
burichter-handicap@umontpellier.fr  
04 11 75 99 66

---

## Plus d'infos

<https://bibliotheques.edu.umontpellier.fr/services>

## Information, orientation et insertion professionnelle (SCUIO-IP)

Le SCUIO-IP vous accompagne de la construction de votre parcours de formation jusqu'à votre insertion professionnelle.

Il dispose d'un centre de ressources documentaires en libre accès.

Une équipe de chargés d'information et de conseil, de documentalistes et de psychologues de l'éducation nationale est à votre écoute pour un accompagnement personnalisé.

En concertation avec le service Handiversité, un référent handicap répond aux questions spécifiques à votre situation.

Pour la recherche de stages ou d'emplois ciblés, rendez-vous sur la page dédiée du réseau professionnel resUM (le réseau professionnel de l'UM) : <https://resum.umontpellier.fr/index.php/fr/groupe/handiversite>



### Contacts

#### Montpellier - Campus Triolet

[scuiqip-triolet@umontpellier.fr](mailto:scuiqip-triolet@umontpellier.fr)

04 67 14 30 61

#### Montpellier - Centre-ville

[scuiqip-centre@umontpellier.fr](mailto:scuiqip-centre@umontpellier.fr)

04 34 43 32 33

---

### Plus d'infos

<https://scuiqip.umontpellier.fr>

## Art & culture

Le service propose des évènements culturels et des ateliers de pratiques artistiques.

Certaines manifestations peuvent disposer d'une traduction en langue des signes française ou en audiodescription.

Pour toute question concernant l'accessibilité des évènements, contactez le service Handiversité : [dvc-handicap@umontpellier.fr](mailto:dvc-handicap@umontpellier.fr)

## Sport (SUAPS)

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives propose près de 40 activités dont certaines peuvent être adaptées en fonction du handicap des étudiants.

Vous pouvez également pratiquer une activité handisport de loisirs ou de compétition : [www.handisportoccitanie.org](http://www.handisportoccitanie.org)

## Contacts

[dvc-culture@umontpellier.fr](mailto:dvc-culture@umontpellier.fr)  
04 67 14 48 34 / 42 36

---

### Plus d'infos

<https://art.edu.umontpellier.fr>



---

## Contact

[suaps@umontpellier.fr](mailto:suaps@umontpellier.fr)

---

### Plus d'infos

[www.umontpellier.fr/campus/sport](http://www.umontpellier.fr/campus/sport)

## Bourses / aides sociales / logement / restauration (Crous)

### Bourses de l'enseignement supérieur :

La demande de bourses et/ou logement se fait via le Dossier Social Étudiant. Aucune limite d'âge n'est opposable aux étudiants reconnus en situation de handicap. Ils bénéficient en outre de trois années supplémentaires de droit aux bourses.

**Restauration** : l'ensemble des resto'U et cafétérias sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

**Logement** : certaines cités et résidences universitaires disposent de logements aux normes d'accessibilité pour accueillir des étudiants en situation de handicap.

Effectuer une demande de logement aux normes d'accessibilité :  
[www.crous-montpellier.fr/aides-sociales/handicap/](http://www.crous-montpellier.fr/aides-sociales/handicap/)

### Service social :

Implantés au Crous et sur les sites universitaires (Montpellier, Nîmes, Perpignan), des assistants de service sociaux accueillent les étudiants, quel que soit leur cursus. Ils apportent écoute, soutien, information et conseil auprès des étudiants et les orientent vers les différents services d'aides sociales existants.



## Contacts

### Bourses et aides financières :

09 72 59 65 34

### Logement et vie en résidence :

04 67 41 50 00

[www.crous-montpellier.fr/contacts](http://www.crous-montpellier.fr/contacts)

## Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)\* sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Il existe une MDPH dans chaque département, fonctionnant comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.

Les aides existantes sont présentées sur le site de la MDPH de votre département de résidence.

\* Les MDPH sont désormais intégrées aux Maisons Départementales de l'Autonomie (MDA)



### Contacts

#### **Pour l'Hérault :**

<https://mda.herault.fr>  
04 67 67 69 30

#### **Autres départements :**

<https://mdphenligne.cnsa.fr>

## Transports adaptés

Afin que l'égalité des droits et des chances soit appliquée pour tous, les départements organisent chaque année le transport universitaire des étudiants en situation de handicap.

### Quelles sont les démarches d'inscription ?

Toute demande de transport est à formuler, chaque année, à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre département.

### Quels moyens de transport ?

Plusieurs modalités de transport sont possibles.

Pour l'Hérault : [www.herault-transport.fr](http://www.herault-transport.fr), [www.tam-voyages.com](http://www.tam-voyages.com)

Pour le Gard : [www.tangobus.fr](http://www.tangobus.fr)

C'est la MDPH qui assure le transfert du dossier complet au Pôle Transports du Conseil départemental en charge d'organiser le transport universitaire.

Sous certaines conditions vous pouvez prétendre à des réductions d'abonnement ou à la gratuité des transports en communs sur les réseaux Tam (34) ou Tango (30).

## Liens utiles

### **etudiant.gouv.fr :**

Site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (voir rubriques sur le handicap).



### **atypie-friendly.fr :**

Atypie-Friendly : programme national destiné à rendre l'enseignement supérieur inclusif pour les personnes avec trouble du neuro-développement.

### **capemploi-34.com :**

Information sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans l'Hérault.

### **hanploi.com :**

Site de recrutement des travailleurs en situation de handicap.

### **fiphfp.fr :**

Site du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique.

### **agefiph.fr :**

Site de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.



**UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER**

**[WWW.UMONTPELLIER.FR](http://WWW.UMONTPELLIER.FR)**